



Auxiliaire de l'enfance

Profil professionnel

L'auxiliaire de l'enfance est un professionnel qui

- accueille les enfants, confiés par leurs parents, en dehors du temps scolaire plusieurs fonctions
- assure leur prise en charge en l'absence de ceux-ci

Son action

- assurer auprès des enfants de 0 à 12 ans une **présence stimulante et épanouissante** dans des structures d'accueil collectives et/ou dans un cadre à caractère familial
- assumer un **rôle éducatif** dans le respect des valeurs et du projet éducatif des parents et des structures qui les emploient et répondant aux exigences du « code de qualité » (A.R. Moniteur belge du 02.04.2004)
- contribuer à la **cohésion sociale** en favorisant l'hétérogénéité des publics dans un même lieu
- participer à la **consolidation de la vie familiale**

Les débouchés

- **Milieus d'accueil pour enfants de 0 à 6 ans :** crèches, crèches parentales, pré-gardiennats, maisons d'enfants, maisons communales d'accueil de l'enfance, haltes-accueils
- **Accueil des enfants de 3 à 12 ans durant leur temps libre :** accueils extrascolaires, écoles des devoirs
- **Centres de vacances (plaines de jeux) , comme animateur**
- **Accueillant-e ou co-accueillant-e d'enfants dans un cadre à caractère familial,** autonome ou conventionné-e avec un service
- **Service de garde d'enfants malades**
- ...

Conditions à l'entrée en fonction et à la formation

- Etre en possession d'un certificat de bonnes vie et mœurs de modèle 2
(c.à.d. permettant d'exercer une profession au contact de mineurs)
En France, ce document s'appelle « Bulletin n°3 »
- Présenter
 - un certificat médical attestant la vaccination contre la rubéole avant d'entrer en stage
 - un certificat attestant les aptitudes physiques et psychiques à l'exercice du métier

Conditions d'accès

1. Ne plus être soumis à l'obligation scolaire (avoir minimum 18 ans)
2. Certificat d'enseignement secondaire inférieur ou équivalent
3. Ou réussir un test d'entrée : un test qui permet d'assurer que le/la candidat-e a les capacités suffisantes de compréhension pour s'intégrer dans le niveau des cours
4. Réussir l'entretien de motivation

Conditions d'accès

- Droit d'inscription : gratuit pour les DE, minimexés et autres exonérés
- DI payable par les non exonérés : 147.80 EUR. pour la totalité de la formation

Auxiliaire de l'enfance

La formation est tant théorique que pratique et met l'accent sur

- la connaissance psychologique et psychomotrice de l'enfant
- son développement
- l'animation de groupes d'enfants
- les notions de soins de base

L'apprentissage de la professionnalisation intègre les multiples facettes du rôle éducatif dans le respect des valeurs des parents et des structures qui emploieront les auxiliaires de l'enfance

Auxiliaire de l'enfance

Formation à deux orientations

- Accueil de l'enfant dans une structure collective

Ou

- Accueil de l'enfant dans un lieu adapté à caractère familial

Formation permettant la capitalisation progressive de modules en vue d'un certificat de qualification qui donne accès à plusieurs fonctions

Les modules de base

- 1. Découverte du métier : 60 périodes
 - 2. Stage d'observation : 24 périodes
 - 3. Accueil des enfants dans une structure collective : bases méthodologiques 120 périodes
- Ou
- 3. Accueil des enfants dans un lieu adapté à un accueil à caractère familial : bases méthodologiques 120 périodes

Les modules d'approfondissement

- Auxiliaire de l'enfance : accueil des enfants durant leur temps libre - approfondissement méthodologique 100 p
- Stage en centre de vacances 180 périodes
- Déontologie professionnelle 40 périodes
- Approfondissement théorique 200 périodes
- Accueil de l'enfant à domicile et en collectivité : approfondissement méthodologique 100 périodes

Les modules de stage et l'épreuve intégrée

- Stage d'insertion 200 périodes
- Stage d'intégration 200 périodes
- L'épreuve intégrée

L'étudiant-e développe un thème en relation avec une problématique liée à l'enfance , assure un travail écrit et la présentation orale devant un jury

Tout au cours de la réalisation de ce travail l'étudiant-e est encadré-e par un professeur

La formation

- TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION
- A) nombre de périodes suivies par l'étudiant : 1264
- B) nombre de périodes professeur : 710

Une formation pour plusieurs fonctions

- Accueillant-e d'enfants dans des milieux d'accueil pour enfants de 0 à 6 ans
- Accueillant-e d'enfants en accueil extrascolaire et école des devoirs
- animateur/trice en centres de vacances (plaines de jeux)
- Accueillant-e ou co-accueillant-e d'enfants dans un cadre à caractère familial, autonome ou conventionné-e avec un service
- Garde d'enfants malades
- ...

La formation continuée

Les accueillant-e-s et responsables de projet d'accueil poursuivent

- en cours de carrière
- et par période de trois ans
- une formation continuée d'un minimum de cinquante heures

Titre obtenu



**Certificat de qualification
« auxiliaire de l'enfance »
délivré par la Communauté
française**

